



Dépêche 11/02

Guy Lux condamné pour diffamation envers une inspectrice

Le Tribunal Correctionnel de Paris a condamné le 9 avril Guy Lux et Benoîte Taffin, présidente de l'association des « *contribuables associés* », pour avoir accusé une vérificatrice de faux.

Guy Lux avait, en outre déclaré lors de l'émission télévisée « Piques et polémiques » diffusée sur France 3 en septembre 2001 qu'il était « *insupportable que (...) des créateurs d'emplois (...) puissent être ruinés, déconsidérés et leurs collaborateurs se retrouver sur le carreau parce qu'ainsi en avait décidé, dans sa toute puissance, un fonctionnaire qui jouit de la sécurité de l'emploi et bénéficie d'une irresponsabilité totale* ».

La CFDT Impôts se félicite de ce jugement et de l'engagement de l'administration aux côtés de la vérificatrice lors de la procédure judiciaire.

Paris le 16 avril 2002